



Martigues, le 20 septembre 2021

Aux membres titulaires de la CSS
(liste des destinataires in fine)

Objet : Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de co-incinération de combustibles de substitution de l'usine VICAT à Blasasc

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la réunion de la commission de suivi de site le :

Lundi 4 octobre 2021 à 14 h 30

Au Cadam, salle 1013 (salle Erignac) au 10^{ème} étage de la tour Jean-Moulin, 147, boulevard du Mercantour. 06286 Nice et en visio-conférence

L'ordre du jour des travaux de cette commission développera les points suivants :

- Quorum
- Désignation des membres du bureau
- Règlement intérieur
- Bilans annuels (2019 et 2020) des activités du site et projets
- Bilan de l'inspection par la DREAL (2019-2020)
- Proposition d'évolution de la CSS
- Questions diverses

Votre participation à cette réunion est importante notamment en raison du quorum. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Nous vous remercions de confirmer votre par mail à mtreglia@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 06.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la CSS



Michel Sacher
Directeur Cypres

PJ :

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 25 novembre 2020
- Mandat

Liste des destinataires : membres titulaires Arrêté Préfectoral du 25 novembre 200

Présidence

✓ Préfecture Des Alpes-Maritimes Monsieur le Sous-Préfet de Nice-Montagne

Collège Administrations de l'état

✓ Préfecture des Alpes-Maritimes Monsieur le Sous-Préfet de Nice-Montagne

✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA Madame la cheffe de l'unité départementale des Alpes-Maritimes

✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Monsieur le Délégué départemental ou son représentant

✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM) Monsieur le Directeur départemental ou son représentant

✓ Direction Départementale de la protection des populations ou leur représentant Madame la cheffe du service ou son représentant

Collège des collectivités territoriales

✓ Conseil départemental Monsieur Francis TUJAGUE

✓ Communauté de communes du pays des Paillons Monsieur Cyril PIAZZA
Monsieur Jean-Marc RANCUREL

✓ Commune de Blausasc Monsieur Michel LOTTIER

✓ Commune de Peille Monsieur Cyril PIAZZA

Collège exploitant

✓ VICAT Monsieur Gilbert ALCAZER
Monsieur Emmanuel SANCY

Collège salariés

✓ VICAT Monsieur Cédric LE GOFF
Monsieur Jean-François BOSCH

Collège des riverains

✓ Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la côte d'azur (GADESCA) Madame Odette MOUHAD

✓ Association Citoyenne pour un meilleur environnement (ACME) Madame Nadine BROCH

✓ Association Val de Laghet Monsieur Claude ROUX

✓ Association région verte Monsieur Roger RICCIARDI

MANDAT - BON POUR POUVOIR

- Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre du même collège
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat
- Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance

Je soussigné(e)

représentant de

du collège

donne pouvoir à

représentant de

du collège

à l'effet de me représenter et de voter à :

la Commission de Suivi de Sites (CSS) de VICAT à Blausasc le :

Lundi 4 octobre 2021 à 14 h 30
Au CADAM, salle 1013 (salle Erignac) au 10^{ème} étage de la tour Jean-Moulin, 147, boulevard du Mercantour. 06286 Nice et en visio-conférence

Fait le :

Signature :